

Axe 1 : informer et sensibiliser les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne

Action 1.1 : Informer les professionnels de santé / le saturnisme infantile

Contexte

Le saturnisme infantile est toujours présent et demeure une préoccupation de santé publique. Le bulletin de Santé Publique Auvergne Rhône Alpes « Plomb et saturnisme » de janvier 2022 fait le point sur les données de surveillance régionales entre 2015 et 2019 :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/media/89610/download?inline> :

- Les nombres de primo-dépistages et de cas déclarés sur le territoire du Rhône ne diminuent pas et sont toujours les plus élevés de la région. NB : Fin 2018, une Information – sensibilisation des services PMI de la Métropole de Lyon et du Département avait été réalisée, cette présentation est depuis disponible sur le site de l'ARS ARA : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/plomb-saturnisme>

- L'habitat reste une source d'intoxication au plomb : les parts respectives du plomb hydrique et des peintures au plomb de 44% et 27% parmi les sources d'exposition identifiées dans les enquêtes environnementales menées auprès des cas de saturnisme. Si les procédures administratives relatives à la suppression de l'accessibilité du plomb peintures, rien n'est clair en revanche pour ce qui concerne le plomb hydrique

Objectifs de l'action

- Poursuivre la sensibilisation auprès des PMI et de l'URPS
- Faire le point sur les outils coercitifs permettant de d'intervenir sur le plomb hydrique

Pilotage

ARS

Partenaires associés

SCHS, Services PMI de la Métropole de Lyon et du Département

Modalités de mise en œuvre

- Mettre à jour la présentation en ligne
- Rediffuser cette information auprès des PMI et de l'URPS
- Plomb hydrique :
 - Analyse des pratiques des autres DDARS
 - Point sur les outils coercitifs et incitatifs permettant d'intervenir sur le plomb hydrique dans l'habitat
 - Valorisation de l'expérimentation menée sur Lyon depuis 2017

Indicateurs de suivi

- Mise à jour de la présentation
- Diffusion de l'information auprès des PMI et de l'URPS
- Élaboration d'une note sur les solutions permettant d'intervenir sur le plomb hydrique dans l'habitat